

---

# Quand les acteurs du développement des territoires misent sur l'économie sociale: l'expérience québécoise de 1990 à aujourd'hui

Louis Favreau <sup>1</sup>  
Université du Québec en Outaouais

---

## Les acteurs du développement des territoires misent sur l'économie sociale

Dans les années 1980, un nouveau « militantisme économique » dans les mouvements sociaux (syndical, communautaire et coopératif) s'exprime, entre autres, par la création de Coopératives de développement régional (CRD), de Corporations de développement communautaire (CDC) et de Corporations de développement économique communautaire (CDÉC). L'approche renouvelée de développement local (concerté ou partenarial) donne un sens nouveau à ces diverses initiatives qui reposent fondamentalement sur une mobilisation de la société civile et sur les mouvements sociaux. Ce qui ne sera pas sans effet sur les pouvoirs publics qui s'en inspireront pour donner naissance, à la fin des années 1990, à un service public de développement local, les Centes locaux de développement (CLD). Dans tous les cas de figure ci haut mentionnés, on mise sur l'entrepreneuriat collectif<sup>2</sup>.

Sur le terrain de l'économie et de l'emploi en particulier, de nouvelles alliances entre syndicats, organisations coopératives et communautaires sont devenues possibles dans le cadre de partenariats relativement larges et diversifiés.

Ainsi, on assiste depuis une vingtaine d'années à des efforts conjoints de mobilisation des syndicats, du secteur communautaire et du mouvement coopératif, de même que d'une partie du secteur privé (PME locales surtout). D'où la naissance d'un ensemble

d'institutions ou d'organisations nouvelles, comme l'indique le tableau 1.

## Les CDÉC de Montréal et l'entrepreneuriat collectif<sup>3</sup>

Les CDÉC constituent sans aucun doute des organisations pivots dans le développement local des quartiers en difficulté. Elles sont des organismes de développement local multipartenaires (secteur associatif –

communautaire et syndical –, secteur privé et secteur public) à l'intérieur desquels le leadership communautaire s'exprime

fortement quoique de manière contrastée selon les quartiers.

Les CDÉC sont communautaires de plusieurs façons : premièrement, par la mission prioritaire de développement de la communauté locale qu'elles se donnent; deuxièmement, par la provenance et la formation des employés très souvent issus du secteur associatif local ou régional; troisièmement, par la présence forte des associations et organisations communautaires dans leur structure de décisions.

C'est d'ailleurs là une partie de l'explication de leur penchant pour l'entrepreneuriat collectif, notamment à partir des volets suivants de leur mission : celui de la formation de la main-d'œuvre résidante des quartiers en difficulté qu'elles desservent; celui de la relance et du développement d'entreprises locales; celui de la consultation des forces vives du milieu quant aux priorités de développement de leur territoire respectif.

**On assiste depuis une vingtaine d'années à des efforts conjoints de mobilisation des syndicats, du secteur communautaire et du mouvement coopératif, de même que d'une partie du secteur privé.**

**Tableau 1 – La nouvelle filière du développement local et régional**

Dispositifs de développement local (accompagnement)	Appui financier à la capitalisation des entreprises	Territoires desservis
CDÉC (+/- 15)	Fonds propres de certaines CDÉC (à l'origine financement public)	Quartiers urbains défavorisés de Montréal, Québec, de Gatineau-Hull, de trois-Rivières et de Sherbrooke
SADC (54)	Fonds propres (à l'origine financement public fédéral)	Municipalités régionales de comté (MRC) en milieu rural défavorisé
CLD (105)	Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE), Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds d'économie sociale (FES)	96 Municipalités régionales de comté (MRC) du Québec
CDR	Groupes de ressources techniques s'appuyant sur l'appui financier à la capitalisation provenant du RIC (régime d'investissement coopératif)	11 régions participantes regroupant les coopératives d'une même région

*La CDEST, une CDÉC dans un quartier populaire de l'Est de Montréal*

Démarrée en 1985, la CDEST fait partie d'une dynamique montréalaise née dans trois quartiers industriels en déclin (Hochelaga-Maisonneuve, Pointe-Saint-Charles et Centre-Sud). En 1984, une dizaine d'associations de Pointe-Saint-Charles font pression sur la ministre de la Sécurité du revenu (Madame Pauline Marois à l'époque). Ce regroupement d'associations demande et obtient une subvention pour faire l'étude de la situation économique du quartier. L'étude terminée, le groupe obtient une subvention de démarrage pour favoriser l'emploi et la revitalisation économique et sociale du quartier. La première Corporation de développement économique communautaire (CDÉC) montréalaise venait de naître. Deux autres CDÉC, dont celle de l'Est (la CDEST), suivent de près. Dix ans plus tard, ces trois CDÉC de première génération couvrent non plus des quartiers mais des arrondissements qui ont triplé la superficie du territoire à desservir. De plus, d'autres CDÉC dites de « seconde génération » couvrent depuis une décennie l'ensemble du territoire montréalais.

Desservant le quartier Hochelaga-Maisonneuve (environ 50 000 résidents), la CDEST disposait déjà au début des années 1990 d'un budget général de fonctionnement de l'ordre de 750 000 \$ et engageait 25 employés réguliers, pour la plupart des agents de développement.

À la différence de la majorité des initiatives économiques locales, les CDÉC montréalaises ont pu bénéficier dès leurs débuts d'ententes avec les pouvoirs publics sur des périodes de cinq ans. Elles exercent pour l'ensemble de leur territoire une fonction de gouvernance et se préoccupent de la mise en place de services susceptibles de favoriser la naissance d'un système local de production où les entreprises collectives sont fortement valorisées<sup>4</sup>.

**Les CDC et les entreprises sociales**

Les CDC, de leur côté, ne regroupent, par choix, que des organisations communautaires sur un territoire donné dans un maillage à la fois économique et social. Une cinquantaine de CDC (ou de projets de CDC) se sont développées depuis le début des années 1990 et

se sont constituées en réseau. Elles misent surtout sur le développement d'entreprises sociales (par exemple des entreprises d'insertion) et de services de proximité (par exemple des coopératives d'aide à domicile).

### *La CDC du Bas-Richelieu dans les années 1990*

La CDC du Bas-Richelieu, dont le lieu d'ancrage premier est la région de Sorel, regroupe près d'une cinquantaine d'organisations communautaires, caractérisées par leur statut d'organisme à but non lucratif (OBNL), par leur fonctionnement démocratique et par leur mission de service à la communauté. Mais la CDC Bas-Richelieu ne se limite pas à mettre en communication ses membres collectifs, elle cherche à se constituer en nouvel acteur capable d'influer sur le développement local. Dans une région où le taux de syndicalisation était relativement élevé, les syndicats étaient le seul acteur capable d'entrer en relation avec les entreprises et d'inspirer ainsi le développement local et régional.

De concert avec les syndicats, la CDC du Bas-Richelieu est présente à la SADC et à la MRC. En capitalisant sur ses dispositifs, la CDC a pu soutenir, en dépit de moyens fort modestes, des projets d'entreprises coopératives et communautaires tel l'Atelier du chômeur. L'Atelier du chômeur, entreprise créatrice d'emplois réguliers dans le secteur de la récupération et du recyclage de vêtements, de mobilier domestique et de tissus, est sans doute l'initiative qui illustre le mieux le soutien du développement local à l'entrepreneuriat collectif. En 1993, l'Atelier du chômeur s'est porté acquéreur d'un édifice commercial majeur dans le Vieux Sorel avec l'aide de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses (Québec), des Caisses populaires Desjardins et du Centre local d'aide aux entreprises du Bas-Richelieu (devenue une SADC par la suite). Des projets de coopératives de travail ont aussi vu le jour, notamment Coop Aide-plus, dans le secteur de l'aide à domicile.

L'originalité des CDC est d'opérer simultanément sur deux registres: 1) le regroupement et la consolidation des organisations populaires et communautaires sur un territoire donné (et donc le renforcement du tissu associatif); 2) l'accompagnement de projets sur le territoire dans une perspective de développement des communautés qu'elles desservent. De ce point de vue, si les CDC affichent certaines faiblesses sur le plan

du développement économique, elles comprennent cependant mieux que d'autres l'importance de l'entrepreneuriat collectif pour contrer l'exclusion sociale et dépasser une vision trop exclusivement centrée sur l'économie marchande.

**Dès leur première année (1998-1999), les CLD ont eu à gérer quelque 60 millions de dollars, sans compter les 17 millions attribués aux Conseils régionaux de développement.**

### **Les CLD, la nouvelle politique de développement local et l'économie sociale**

En matière de développement local, une centaine de (CLD ont été constitués dans le cadre de la réforme du développement régional en 1998. Les CLD ont pour mission de :

- mettre sur pied un guichet multiservices à l'entrepreneuriat (privé et collectif) pour l'accès aux divers programmes gouvernementaux destinés aux entrepreneurs locaux;
- offrir une aide technique et financière de même que les services nécessaires pour démarrer une entreprise ou pour favoriser son expansion;
- élaborer sur leur territoire une stratégie locale de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.

Dès leur première année (1998-1999), les CLD ont eu à gérer quelque 60 millions de dollars, sans compter les 17 millions attribués aux Conseils régionaux de développement. De cette somme accordée au développement local par les pouvoirs publics, une partie a été dévolue à l'économie sociale dans le cadre d'une enveloppe budgétaire propre. Ajoutons que le capital des Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE), des fonds régionaux du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ et du Fonds d'action de la CSN qui évoluent simultanément au travail réalisé par les CLD sont généralement plus ouverts à ce type d'entreprises et peuvent compléter la mise dans les montages financiers.

## **Le CLD : un nouveau dispositif public de développement local**

Les CLD se veulent des services de première ligne pour aider toute personne ou groupe de personnes ayant un projet de développement d'une entreprise (privée ou d'économie sociale) ou voulant consolider et développer une entreprise. Il s'agit donc d'un guichet multiservices conçu pour soutenir l'entrepreneuriat. Son mandat est aussi d'élaborer une stratégie locale de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises avec un plan d'action local tout en servant de comité aviseur auprès du ou des Centres locaux d'emploi (CLE).

Chaque CLD est en partie géré par son milieu d'appartenance, car il dispose d'un comité de partenaires ayant des représentants des entreprises, des syndicats, des municipalités, du monde communautaire et coopératif ainsi que des services publics de l'éducation et de la santé/services sociaux qui doivent se concerter pour établir ce plan d'action local. Chaque CLD dispose en moyenne d'un budget de 500 000 à 600 000 dollars en provenance de l'État québécois, complété par l'apport des municipalités pour son fonctionnement. Il dispose également d'un Fonds local d'investissement (FLI) et d'un volet protégé destiné au développement d'entreprises d'économie sociale (FES).

Avec cette réforme, on a ainsi confié aux intervenants locaux et régionaux de plus grandes responsabilités, une certaine marge de manœuvre et une simplification du service public de développement local aujourd'hui reconnu à l'échelle de tout le Québec sur une base permanente.

**Chaque CLD est en partie géré par son milieu d'appartenance.**

Globalement l'implantation des CLD semble avoir réussi. Cette implantation n'évolue pas sans tensions, mais celles-ci semblent souvent fécondes, comme en témoignent plusieurs expériences<sup>5</sup>. Chose certaine, la présence des mouvements sociaux dans les instances de ce dispositif, tant au niveau local que régional – tout particulièrement les syndicats, les organisations communautaires et coopératives, les groupes de femmes et les groupes de jeunes – est déterminante pour

l'avenir du développement local à l'échelle du Québec<sup>6</sup>.

## **Le réseau des CDR : le développement de l'économie sociale par les coopératives**

La création du réseau des Coopératives de développement régional (CDR) s'est amorcée au cours des années 1970. Mais c'est surtout avec l'année 1982, année d'une *Loi des coopératives* créant des dispositions législatives particulières pour les coopératives de travailleurs et les coopératives de travailleurs actionnaires, qu'un pas de géant est franchi. Un an plus tard, le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu favorise la naissance de groupes de gestion coopératifs et communautaires (GGCC), précurseurs des CDR, ayant pour principal objectif la constitution de ressources favorisant la création d'emplois, le soutien et la formation des coopératives de travail.

La première CDR voit le jour en 1984 dans la région de l'Estrie, suivie par la création des CDR de Québec-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1985. L'année suivante, la CDR de Lanaudière et celle de Montréal se joignent au réseau. En 1988, les CDR se regroupent au sein du Conseil québécois du regroupement des coopératives de développement régional (CQRCDR), précurseur de la Fédération des CDR du Québec.

En 1993 et 1994, le réseau assiste à la formation des CDR du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie. Au cours de l'année 1995, le gouvernement du Québec favorise la consolidation du réseau des CDR qu'il reconnaît comme un outil de développement économique en région. Il y injecte un budget annuel global de 2M \$. La Coopérative de développement régional du Centre-du-Québec/Mauricie se joint au réseau en 1996, suivie par l'Intercoopérative de la Montérégie. En 1998, la Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRQ) est créée et s'affilie au Conseil de la coopération du Québec (CCQ). En 2001, la Fédération met sur pied le programme Audace en partenariat avec la société de gestion Fonds Jeunesse Québec qui octroie au programme un financement de 2,1M \$ sur une période de trois ans. Ce programme s'inscrit dans la suite du Sommet de la jeunesse et du Québec. Il vise notamment à contrer l'exode des jeunes en région par la formule coopérative<sup>7</sup>.

## Une nouvelle filière institutionnelle du développement local et de l'économie sociale

Si l'on résume brièvement l'ensemble des croisements qui se sont opérés dans les deux dernières années, on en arrive au tableau 2.

### L'itinéraire du « local »/« régional » au Québec et de son croisement avec l'économie sociale : une première explication

Mais comment expliquer ces croisements ? Les initiatives de la Nouvelle économie sociale (NÉS) et du nouveau développement local (de concertation) sont relativement récentes puisqu'elles ne remontent qu'au milieu des années 1980. Au cours de la période 1945-1975, le local n'était pas très important du point de vue du développement économique. La notion de territoire renvoyait alors au « national » (dans le sens québécois) et par la suite au régional, alors que le local restait perçu comme traditionnel (donc de peu d'intérêt comme vecteur de changement social). La ré-

gionalisation se fit en grande partie aux dépens du local : elle consistait surtout à prendre en compte les particularités de chaque région pour l'administration des affaires publiques du gouvernement du Québec et pour l'implantation de la grande entreprise. Ainsi, la régionalisation au Québec a d'abord été de créer des régions administratives (1966-1967) avec pour mission la planification régionale. L'objectif avoué était de lutter contre les disparités régionales, de moderniser les infrastructures et de créer des pôles de croissance régionaux urbains. En dehors du développement économique, la régionalisation a également été marquée par la mise en place, simultanée mais séparée, du développement économique (les entreprises) et du développement social (les services collectifs), notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Enfin, l'échelle locale, celle des municipalités, n'a été touchée que par le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales.

En somme, la régionalisation fut avant tout une opération de déconcentration de l'appareil de l'État et de décentralisation de certaines responsabilités.

**Tableau 2 – Les pratiques croisées d'économie sociale  
et de développement régional (1990-2004)**

L'économie sociale participe au développement local et régional	Le développement local et régional mise sur l'économie sociale
1) Capital coopératif et régional Desjardins et caisses populaires	1) Corporations de développement économique communautaire (CDÉC)
2) Fonds de solidarité dans les régions (FTQ) et Fondation (CSN)	2) Corporations de développement communautaire (CDC)
3) SOLIDE	3) Coopératives de développement régional (CDR)
4) Caisse d'économie des travailleurs (Québec)	4) Centres locaux de développement (CLD)
5) Fonds communautaires locaux et régionaux	5) Conseils régionaux de développement (CRD/tables d'économie sociale)
	6) SADC

Le développement local, tel qu'il apparaît avec l'arrivée des années 1980, diffère dans son contenu, ses dispositifs et ses acteurs : il émane surtout de la société civile, et principalement des collectivités locales en déclin qui contestent l'approche alors dominante du développement régional, approche qui va du haut vers le bas (« top-down approach »). Il remet en question

les programmes mur à mur, la standardisation tous azimuts, l'absence de prise en considération des différences et l'absence de démocratisation des initiatives venant d'un État trop centralisé et bureaucratique. Mais il questionne aussi la proposition du développement uniquement par le bas. Si cette approche par le bas donne lieu aux premières initiatives en milieu

rural et urbain, elle alimentera surtout, parallèlement avec la généralisation de la crise de l'emploi à la grandeur des territoires du Québec, une revendication de plus en plus largement appuyée par tous les acteurs sociaux (les grandes centrales syndicales prendront position sur leur rôle et leur place dans les instances de développement régional et local en 1992) qui débouchera en dernière analyse sur une approche de développement socio-économique local concerté et disposant de leviers financiers nouveaux.

Durant la décennie 1980 et surtout durant la décennie 1990, cette approche de développement local concerté sera de plus en plus reconnue comme solution par les deux paliers de gouvernement et donnera lieu à un virage vers une nouvelle politique de développement local. Les contestataires de la génération antérieure sont alors invités à siéger à des tables de concertation, tout en obtenant graduellement un certain contrôle politique, à travers la gouvernance locale, et un certain contrôle financier, notamment avec l'émergence de fonds de développement local et régional.

Le gouvernement québécois a donc découvert les avantages du local sur le régional, comme en témoignent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (1979) et la création des MRC qui seront chargées de l'élaboration de schémas d'aménagement pour les municipalités qu'elles regroupent. La MRC, qui se veut une « région d'appartenance », se doit d'assumer la concertation entre ses municipalités et la population de manière à constituer un espace cohérent pour les acteurs socio-économiques. Il faudra cependant attendre les années 1990 pour que le gouvernement québécois fasse un pas de plus en permettant aux municipalités et aux MRC d'être encore plus actives dans la création d'entreprises. Ainsi, la *Loi des municipalités* est amendée pour permettre à ces dernières de soutenir la création d'entreprises et de fonder des organismes à but non lucratif à cette fin. Le ministère des Régions met alors à la disposition des MRC des Fonds d'investissements locaux (FIL) qui leur permettent de s'engager dans cette direction.

En 1997, la Politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec crée les Centres locaux de développement (CLD) sur le territoire des MRC. Ces CLD s'inspireront à la fois des CDÉC et des SADC, mais s'en distingueront entre autres en couvrant l'ensemble du territoire québécois (et pas seulement les territoires en difficulté).

Bref, la nouvelle filière institutionnelle du développement local qui émerge dans les années 1985-1990 se forme autour des quatre lignes de force suivantes : 1) un dispositif d'accompagnement du développement des communautés (une CDÉC, une SADC, un CLD); 2) des fonds de développement, outils indispensables pour soutenir la capitalisation des entreprises évoluant dans le cadre de la relance ou de la consolidation d'économies locales ou régionales ; 3) des territoires socialement pertinents, c'est-à-dire des communautés où l'échelle d'intervention privilégiée est locale ou infra-régionale; 4) l'économie sociale comme composante stratégique de développement au même titre que l'entreprise privée ou le service public local.

**Le gouvernement québécois a donc découvert les avantages du local sur le régional.**

### **Le développement régional se renouvelle par les dynamismes locaux**

Le développement régional comme champ de recherche a opéré dans les dix dernières années un renouveau important en se centrant de plus en plus sur les dynamismes locaux. De son côté le développement local a lui aussi opéré un renouveau important pendant la même période. Ce dernier s'est orienté de plus en plus vers l'étude des nouvelles pratiques de type socio-économique qui combinent de façon nouvelle l'« économique » et le « social » à partir de financements divers (publics, privés, associatifs) <sup>8</sup>.

C'est ainsi qu'à partir des années 1980, on peut voir se déployer des initiatives coopératives de développement (les CDR), des initiatives de développement économique communautaire tant dans les grands centres comme Montréal et Québec (les CDÉC) que dans les milieux urbains des régions (les CDC et les CDÉC) ou les milieux ruraux (les SADC), initiatives qui font notamment valoir l'impératif de la capitalisation et de l'accompagnement de l'entreprise locale, privée ou collective.

Et c'est parce que les grandes institutions financières (banques) n'ont plus voulu financer que les clients les moins à risque et ceux de qui il était possible d'obtenir un rendement maximum qu'il s'est créé un vide de

financement du côté des PME et des TPE en région. En même temps, les régions et les communautés locales poussaient pour se prendre davantage en main. C'est là l'origine de cette nouvelle offre de financement qui s'est constituée en grande partie en dehors des circuits financiers traditionnels et sous la pression de la demande locale. C'est cette offre née dans la mouvance de la nouvelle économie coopérative et associative qui va alors chercher à répondre aux besoins de la PME et de la TPE, qu'elle soit collective ou privée.

## Conclusion

Nous avons donc aujourd'hui un ensemble d'initiatives partenariales. Il s'agit très souvent de démarches inédites où le secteur associatif (organisations communautaires et coopératives, syndicats locaux...), le secteur privé (entreprises locales), le secteur coopératif (les institutions financières et les CDR) et le secteur public (municipalités et gouvernements centraux) se concertent et se coordonnent pour créer, animer et gérer ces outils d'accompagnement du développement local et régional. Ce partenariat réussit généralement à susciter des participations croisées multiples entre économie sociale et développement régional où chacun y retrouve une partie de ces intérêts. En outre, ces initiatives associatives, coopératives et syndicales sont dotées de deux regroupements nationaux reconnus comme interlocuteurs privilégiés par le gouvernement du Québec : le *Conseil de la coopération du Québec* qui regroupe, depuis plusieurs décennies déjà, l'ensemble des coopératives du Québec, grandes, moyennes et petites de toutes les générations, de même que le *Chantier de l'économie sociale* né dans la foulée du Sommet du gouvernement du Québec de 1996. ■

## Notes et références

<sup>1</sup> Louis Favreau est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il est également chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie, les entreprises et les syndicats (CRISES) et au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT).

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur l'économie sociale, voir l'économiste française Danièle Demoustier à qui l'on doit la définition la plus précise et la plus concise de l'économie sociale : « S'associer pour entreprendre autrement » : Demoustier, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 205 p. Voir aussi, parmi d'autres, Favreau et Lévesque (1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. Pratiques et politiques sociales, 230 p.

<sup>3</sup> Seules les CDÉC de Montréal ont obtenu en 1998 les mandats CLD. Ailleurs, les CDÉC et des CDC ont obtenu une partie seulement des mandats des CLD, notamment celui du soutien aux entreprises d'économie sociale.

<sup>4</sup> Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Québec, PUQ, 330 p.

<sup>5</sup> Citons ici, pour fins d'illustration, l'expérience du CLD de la MRC du Granit dans l'Estrie qui favorise tout à la fois la relance de son industrie manufacturière (mélamine...), un nouveau mode de gestion des forêts publiques locales à partir du concept de « forêt habitée » et le développement d'une maison familiale rurale pour contrer le décrochage des jeunes.

<sup>6</sup> Cependant, avec l'arrivée du PLQ au pouvoir et ses projets de « réingénierie », cette dynamique pourrait basculer. À ce propos, voir notre article dans *Le Devoir* « Initiatives locales et pouvoirs publics : une cohabitation compromise », 5 avril 2004, p. A.6. Disponible sur le site de la CRDC : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/> (rubrique « médias »).

<sup>7</sup> Rappelons que les coopératives, avec les associations (OBNL) et les mutuelles, forment la plus importante composante de l'économie sociale partout dans le monde, le Québec compris. Voir à ce propos Defourny, J. et P. Develtere (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles/Paris, De Boeck Université, p. 25-56.

<sup>8</sup> Pour une réflexion d'ensemble sur l'avenir des régions à partir de points de vue et d'horizons très variés, voir Favreau, L., M. Robitaille, D. Tremblay et C. Doucet (dir.) (2002). *Quel avenir pour les régions ?* Université du Québec en Outaouais, Éd. CRDC, 316 p.

# CRDT

Centre de recherche sur le développement territorial

---

Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) est un regroupement stratégique de chercheurs actifs depuis longtemps dans plusieurs universités du réseau de l'Université du Québec. Avec le soutien du FQRSC (Fond québécois de recherche sur la société et la culture), ce nouveau centre de recherche met en synergie des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), à Chicoutimi (UQAC), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et en Outaouais (UQO). Il regroupe aussi plusieurs chercheurs associées ou collaborateurs canadiens, américains et européens.

Le CRDT met en œuvre un programme intégré de recherche comparative sur la question du développement territorial, dans une perspective de développement durable. Ce programme porte sur les processus et les dynamiques territorialement ancrés de développement; il identifie et rend intelligibles leurs impacts pour les collectivités territoriales. Le CRDT concerte les efforts de production, de partage et de valorisation des connaissances sur le développement territorial. Les travaux de recherche permettront de suivre, de comparer et d'évaluer des expérimentations en cours, de diagnostiquer les forces et les faiblesses des territoires, de dégager les enseignements de ces expériences de développement local et régional et de réinvestir ces nouveaux savoirs dans la formation et le soutien aux initiatives de développement territorial.

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, des voies de développement et d'aménagement durables du territoire sont recherchées afin d'assurer la satisfaction des besoins et l'épanouissement des populations, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale, de *ménagement* de la nature, d'innovation économique et sociale et de participation démocratique. Dans cette perspective, la prise en compte de tous les territoires, de leur diversité et de leurs traits distinctifs, de leurs atouts, et de leur complémentarité devient une impérieuse nécessité.

La direction scientifique du CRDT est assurée par Bruno Jean de l'UQAR, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural, assisté de deux codirecteurs, Marc-Urbain Proulx de l'UQAC et Danielle Lafontaine de l'UQAR, ainsi que de trois directeurs d'axes thématiques de recherche : Guy Chiasson de l'UQO, Christiane Gagnon de l'UQAC et Serge Côté de l'UQAR. Trois codirecteurs d'axes complètent l'équipe de direction : Patrice Leblanc de l'UQAT, Serge Gagnon de l'UQO et Fernand Harvey de l'INRS Urbanisation, Société et Culture.